TIRS TRADITIONNELS

Règlement à la Compagnie Cannes Mandelieu

Références : *1) STATUTS & REGLEMENS GENERAUX POUR TOUTES les CIES du NOBLE JEU de l'ARC & CONFRéries de St SEBASTIEN dans le ROYAUME DE France - 1733*
2) STATUTS et REGLEMENTS GENERAUX de la CHEVALERIE DE L'ARC - 1863
3) REGLEMENTS GENERAUX Des Chevaliers de l'arc et Archers de France – 1934

PREAMBULE :

Ce règlement a pour but de préciser les tirs traditionnels pour la Compagnie d'Arc de Cannes Mandelieu. Il s'adapte au plus près des statuts et règlements généraux cités en référence, tout en ne bloquant pas la vocation éducative et sportive de la Compagnie.

- Les cartes utilisées sont uniquement des cartes de Beursault standard ou/et « dessinées », sauf pour le Prix du Roy qui a toute liberté sur le choix de cartes pour son tir.
- La tenue de la Compagnie ou tenue blanche sont obligatoires pour le tir de la Saint Sébastien et l'Abat Oiseau, tête couverte à la première flèche pour tous. Pour les nouveaux (année en cours) un tee-shirt du club, pantalon « clair » peut-être toléré, tee-shirt apparent. Pour le "Rendu du Roy " seul le Roy décidera de la tenue et le précisera sur son mandat. Tous les dignitaires présents auront leur écharpe en sautoir pendant les manifestations de la Saint Sébastien, L'Abat Oiseau et Rendu du Roy, décision collégiale du bureau pour la cérémonie de Deuil à l'extérieur.
- Tous tirs sur carte Beursault se feront obligatoirement les pieds derrière la ligne de tir.
- Le salut à la première flèche est obligatoire.
  Nota : Par respect pour notre noble art il est même étendu, quotidiennement pour notre Compagnie, à tout archer se présentant sur le pas de tir pour entrainement ou tir de loisirs ; butte nue ou couverte d'un blason quelque soit sa nature.
- La présence de tous les archer(e)s est requise.

Citation : ***Paul Valéry*** *(1871 – 1945): « La véritable tradition n'est pas de refaire ce que les autres ont fait mais de trouver l'esprit qui a fait ces grandes choses et qui en ferait de toutes autres en d'autres temps. »*

Tir de la Saint Sébastien :

- Se tiendra le samedi au plus près du jour « Saint Sébastien », un mandat sera édité par le CODIR (Comité de Direction). Ce jour là, une partie de jardin (tir Beursault), sur plusieurs cibles, sera exécutée. Les blasons Beursault seront pourvus en nombre suffisant.
- Notre terrain ne se prêtant pas à une disposition de buttes vis-à-vis, par sécurité les 2 haltes se feront dans le sens normal du terrain
- Distances : 50m.
  - L'archer tirera 2 flèches pour les haltes "Aller et Retour"
  - Ce tir étant dit «amicale », les archers n'étant pas aptes à la distance de 50m seront repartis sur des distances inférieures entre 30m et 10m selon l'avis commun des Entraîneurs de la Compagnie afin de faire participer, ainsi, les nouveaux adhérents présents. Les arcs à poulies peuvent être intégrés aux classiques mais seulement selon l'avis des entraîneurs, à moins qu'ils puissent être en nombre suffisant et constitués une distance spécifique classable.
- La partie de jardin sera dite "ordinaire "
  - Comptage de points par flèche de 1 à 3 (intérieur du petit cordon dit "chapelet").
  - Prix à la meilleure flèche par distance.
- Une carte à 50m (sinon toutes) peut être honnêtement décorée sur le thème de saint Sébastien, de ce fait le Roy, et ou, le Capitaine auront le privilège de tirer dessus.

Déroulement :

- Plusieurs buttes (cibles) seront alignées à chaque distance à raison de 6 tireurs maximum par buttes (prévoir l'intégration de retardataires possible). Les tireurs se présenteront 2 par butte et seront remplacés sans perte de temps par les suivants au fur et a mesure de la place libérée. Aucun ordre de priorité ne sera requis (Roy, Capitaine…).
- Pas de flèches d'essai. Les tirs "d'échauffement " seront possible sur les buttes vierges. Ceux-ci seront arrêtés et non repris dès la mise en place des cartes Beursault sur les buttes.
- La première halte est exécutée tête couverte.
- Les retardataires s'inscriront sur les feuilles suivant la place disponible et ne tireront que les haltes restantes et peuvent concourir à la plus belle flèche.
- Les impacts de flèche au plus près du centre, "dans le noir ", seront paraphés, afin de déterminer la meilleure flèche pour chaque distance.
- Durée : 20 haltes. Par très mauvais temps ou manque de temps, peut être réduit à 12 haltes minimum, décision prise conjointement par le Capitaine et le Roy.
- Après dernière halte, le tir sera clos par le tir d'une flèche pour le " Salut aux cibles ", tête couverte.

Résultats :

- Classement habituel de tir Beursault (Nombre d'honneurs, puis nombre de points) pour chaque distance, toute catégorie confondue sur la distance.
- Détermination de la meilleure flèche après examen des cartes pour chaque distance.

Suite possible au Tir de Saint Sébastien :

Par décision, au préalable, du CODIR, sous couverture d'information adéquate.

- Une cérémonie à l'église peut être faite (celle-ci devra être fixée le dimanche au plus près du 20 Janvier et retenue au plus tôt auprès des autorités de l'église concernée).
    - En l'occurrence la statue de Saint Sébastien, le Fanion de la Compagnie et 1 faisceau minimum de 3 arcs de la Cie ou arc personnel seront installés avec ornement floral près de l'autel pour une bénédiction avec l'accord au préalable de la paroisse concernée. Les archers seront en grande tenue au premier rang, les dignitaires de la Compagnie porteront leur écharpe en sautoir avec l'accord au préalable de la paroisse concernée.
    - Une collation après la cérémonie serait bien séante.
- Un repas en commun organisé après le Tir, sans que la Compagnie en supporte les frais.

Abat Oiseau ou Tir à l'oiseau :

Rappel pour l'Abat oiseau:

- Pour indication et respect des traditions il doit être réalisé avant Pâques.
- Le Roy de l'année doit préparer les oiseaux pour le tir ainsi que la décoration de la carte de 50m.
- Le CODIR apportera son aide au Roy néophyte.
- La limite de temps de tir sera :
    Soit décider sur le Mandat du CODIR
    Soit avant le début du Tir par le Capitaine et le Roy conjointement.
- Les trophées seront à la charge de la Compagnie et doivent comporter gravé : le logo, "Roy" et Année gravés (50m), le logo, "Dauphin" et Année gravés (30m), le logo, "Roitelet" et Année gravés (distances inférieures). Une personne du CODIR se chargera d'y pourvoir et de mettre à jour l'inscription du nouveau Roy sur le trophée des Roy restant à la Compagnie.
- Le coup sera considérée valable si une trace « franche » est observée sur l'oiseau. L'archer reste sur le pas de tir tant que le coup ne soit vérifié valable.

Distance :

Une cible à 50m, une cible à 30m, 2 ou 3 distances inférieures seront prévues pour les roitelets selon le nombre et la progression des archers nouvellement inscrits à la Compagnie.

Constitution oiseau pour 50 m:

Impérativement vue de face l'oiseau doit être de 2.5cm par 5 cm plein. Voir les photos de nos amis archers d'autres compagnies pour exemple.

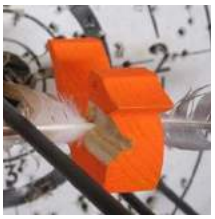

éventuellement

Cas où l'oiseau n'est pas abattu à l'heure fixée et non reporté:

L'oiseau est retiré, la demi halte se fait sur la carte Beursault et est proclamé Roy la flèche le plus près du centre.

Constitution des oiseaux distances inférieures:

Peuvent être de taille supérieure sans dépasser 1.5 fois la taille réglementaire (Max 3.75x 7.5mm). Toutefois pour simplifier les réalisations, il est préférable d'adopter la même taille que pour le 50m.

Cas de non réussite au temps réglementaire :

Idem au tir a 50m.

Ordre de l'Abat Oiseau:

L'empereur, le Roy, le Capitaine, ordre des tireurs tirés au sort, les retardataires se mettront à la suite du dernier.

Remarque : Le Roy ayant tiré sa 1ère flèche sans atteindre l'oiseau se démet de son écharpe auprès du Capitaine pour les tirs suivants.

Autres distances : ordre par tirage au sort

Réception :

- Le récipiendaire reçoit son trophée, la carte décorée et l'oiseau si celui-ci a été touché.
- Le nom du Roy sera inscrit à la suite des autres Roy avec **indication de volées si l'oiseau a été touché**; indication seulement " +BF" si c'est à la plus belle flèche.
- Dans le cas ou le Roy, Dauphin, Roitelet est élu à la plus belle flèche :

Les oiseaux non touchées restent à la Compagnie pour le tir de l'an prochain.

Procédure de réception : *(Fortement conseillée)*

"Discours du capitaine au Roy en présentant son prix, son écharpe et le verre de l'amitié"

Silence et chapeau bas!
Au nom de saint Sébastien, Martyr du jeu de l'arc,
ce jeu noble et si franc auquel il n'y a aucune tromperie.
Sire ! Vous qui avez mis le coup du Roy, voici le prix, je vous le présente.
Un genou en terre vous mettez et chacun avec moi va crier :
Vive le Roy !

"Le Capitaine prépare un verre d'une boisson "

Ce verre de vin, je vous le donne et, de crainte que vous soyez empoisonné, je vais y goûter le premier.

"Le Capitaine remet son écharpe au Roy, le bureau est démissionnaire symboliquement puisque non statutaire"

Sire, je remets dans vos mains les insignes des Officiers de votre maison jusqu'à la réunion générale.
Et criez avec moi :
Vive l'Archerie,
Vive le Roy !

"Ensuite le Roy, symboliquement, préside la Compagnie un cours instant en réceptionnant le Dauphin et les Roitelets et finalement réintégrer le bureau élu statutairement en rendant au Capitaine son écharpe. "

- Un pot d'amitié clos la Séance.

PRIX du Roy ou Rendu du Roy:

- Toute liberté est donnée au Roy pour organiser un ou des tirs de préférence récréatifs, à la portée des anciens comme des nouveaux, dans un temps impartis aux horaires des cours habituels.
- Il est maitre de l'organisation, toutefois il pourra demander de l'aide aux membres du CODIR ou ancien Roy.
- Une enveloppe budgétaire raisonnable et agrée pourra être demandée auprès du bureau pour des récompenses et/ou frais de blasons, matériels nécessaires à son tir.

Deuil d'un archer :

Ancien règlement statutaire : Il était prévu une partie de jardin en 12 haltes

En cette occasion la compagnie dressera une carte de deuil comme suit.

- Dès connaissance du décès une carte de Beursault sera mise à disposition de tous les archers de la Compagnie. Ceux-ci devront tirer leur première flèche de préférence sur la carte et parapheront au minimum leur impact, tête découverte.
- La carte sera sortie du logis pendant une semaine afin que tous les membres soient prévenus et aient honorés la carte de deuil, puis elle sera remise à la famille, si personne ne la demande elle sera affichée pendant 1 mois dans le club house.
- La carte devra comporter au minimum : un crêpe noir ou équivalent dans un coin, une photo récente du défunt, le nom et prénom du défunt ainsi que la date du décès. Un membre du CODIR devra en être l'instigateur.

Cette disposition est le minimum à faire, elle pourra être suivi d'un accompagnement de la famille dans les cérémonies religieuses et /ou civils, individuelle ou en groupe. Si disposition en groupe, les personnes devront être en tenue de la compagnie et suivant importance de la personne donnée par le CODIR avec le fanion de la Compagnie crêpé. Le rite de chevalerie reste de rigueur si le cas se présente.

Rédacteur pour CACM
G.SOLON